

## Entretien avec Jacques Santer dans Luxemburger Wort (2 septembre 1994)

**Légende:** Le 2 septembre 1994, Jacques Santer, nouveau Président de la Commission européenne, répond aux questions du quotidien luxembourgeois Luxemburger Wort quant à la composition et aux missions de la nouvelle Commission.

**Source:** Luxemburger Wort. Für Wahrheit und Recht. 02.09.1994; 147e année, n° Luxembourg. Luxemburg: Imprimerie Saint-Paul. "Ich will eine starke und effiziente Kommission", p. 3.

**Copyright:** (c) Traduction CVCE.EU by UNI.LU

Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Consultez l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

**URL:**

[http://www.cvce.eu/obj/entretien\\_avec\\_jacques\\_santer\\_dans\\_luxemburger\\_wort\\_2\\_septembre\\_1994-fr-73254d79-6c96-4f52-ac30-1f3edbb61730.html](http://www.cvce.eu/obj/entretien_avec_jacques_santer_dans_luxemburger_wort_2_septembre_1994-fr-73254d79-6c96-4f52-ac30-1f3edbb61730.html)



**Date de dernière mise à jour:** 04/08/2016

**Jacques Santer**

## «Je veux une Commission forte et efficace»

### Interview du LW avec le président désigné de la Commission européenne

*LW: Monsieur Santer, la plupart des gouvernements des États membres de l'UE ont entre-temps nommé leurs commissaires. À quand la répartition des portefeuilles?*

*J. Santer:* Il est encore trop tôt pour parler de la répartition des portefeuilles. J'y songerai une fois que j'aurai fait le tour de toutes les capitales – et par «toutes», j'entends non seulement les capitales des douze États membres de l'Union européenne, mais également celles des quatre candidats à l'adhésion à l'Union européenne. Je souhaite m'entretenir au préalable avec tous mes collègues, avant toute prise de décision liée de près ou de loin à la répartition des portefeuilles. Des élections doivent se tenir dans certains pays (Allemagne, Danemark) ou un nouveau gouvernement doit être constitué (Suède), de sorte que des discussions avec ces capitales ne seront possibles et opportunes qu'une fois les nouveaux gouvernements en place. À cela s'ajoute le fait que je ne connaîtrai la taille définitive de la nouvelle Commission européenne, c'est-à-dire le nombre de membres qu'elle comptera, qu'à la fin du mois de novembre.

*LW: Cela signifie-t-il que vous ne procéderez à la répartition des portefeuilles qu'au début du mois de décembre?*

*J. Santer:* Non, pas nécessairement. Cela irait à l'encontre de ce que j'ai convenu récemment avec le président du Parlement européen, monsieur Klaus Hänsch. En effet, nous avons prévu de soumettre un premier concept début novembre, sachant que le nombre définitif des États membres ne sera pas encore connu à ce moment-là. À supposer que je ne communique mes propositions qu'au début du mois de décembre, les membres du Parlement européen n'auraient plus le temps d'organiser les auditions des nouveaux commissaires désignés.

### Une collaboration plus étroite avec le Parlement européen

*LW: Si je vous comprends bien, vous êtes favorable à des auditions individuelles des commissaires?*

*J. Santer:* Effectivement, j'y suis favorable, étant donné que ces «auditions», comme on les appelle, n'ont rien à voir avec celles du même nom organisées par le Sénat américain, mais doivent plutôt être considérées comme une sorte de prise de contact. L'objectif est ici de donner l'occasion aux eurodéputés de connaître les idées européennes de chaque commissaire. En d'autres termes, les commissaires sont invités à exposer leur «vision fondamentale de la politique européenne» devant les membres du Parlement européen. Il ne s'agit donc aucunement de répondre à des questions pointues sur des dossiers techniques. Les différents commissaires auront bien d'autres occasions de se prêter à ce genre d'exercices une fois que la Commission aura débuté ses travaux. Je suis tout à fait contre les «mesures éphémères», c'est-à-dire contre l'idée d'une audition organisée en début de mandat pour des commissaires que l'on ne verrait ensuite jamais plus au Parlement européen. L'audition est un premier contact qui doit être suivi par beaucoup d'autres.

*LW: Vous êtes bien optimiste. Pensez-vous que les différents commissaires vous suivront ou vous obéiront? Ou doit-on plutôt craindre de voir quelques «poids lourds» passer outre les consignes du président?*

*J. Santer:* Votre question montre que vous ne connaissez guère mes vues sur la nature de la Commission! La Commission est un collège, ce qui signifie qu'elle fonctionne selon le principe de la collégialité: un pour tous et tous pour un. Le président se borne à jouer le rôle de *primus inter pares*, à qui échoit la certes très lourde tâche de la coordination. En ce sens, je considère que ma mission consiste donc essentiellement à regrouper les opinions individuelles et à les rassembler autour d'un dénominateur commun, le dénominateur de la Commission.

*LW: Pensez-vous être capable de persuader des «poids lourds» de la politique comme Leon Brittan, Édith*

*Cresson et Hans van den Broek pour qu'ils s'entendent sur ce dénominateur de la Commission?*

*J. Santer:* Je veux une Commission forte et efficace. Pour ce faire, la Commission doit avoir à sa tête un président fort. «Fort» ne signifie pas diriger d'une main de fer. Nous pouvons être forts à condition d'être ensemble: l'union fait la force. Ma préoccupation sera donc de cultiver nos points communs. La Commission forme un tout et il importe par conséquent qu'elle apparaisse comme une entité vis-à-vis de l'extérieur. Comment les citoyennes et les citoyens pourraient-ils avoir confiance en l'Europe, si les différentes institutions qui la composent ne parlent pas d'une seule et même voix? Il va de soi que chaque commissaire a sa propre opinion sur tel ou tel thème. Toutefois, il ne faut pas confondre les idées personnelles d'un commissaire avec une position ou une opinion défendue par la Commission.

### **Un seul principe: une répartition équitable des rôles**

*LW:* Revenons-en, si vous le permettez, à la répartition des portefeuilles. Certains États membres exigent des portefeuilles importants pour leurs commissaires, d'autres subordonnent la nomination de leur(s) commissaire(s) au portefeuille qui sera attribué au commissaire concerné. Dans ces circonstances, ne risquez-vous pas de vous heurter à des problèmes insolubles dans le cadre de la répartition des portefeuilles?

*J. Santer:* Il est clair que cela ne me facilite pas la tâche. Comme je vous l'ai dit, je prends note des souhaits exprimés par les différents gouvernements nationaux, sans manquer de rappeler que la Commission est une institution totalement indépendante – du moins elle devrait l'être – et que par conséquent son président et ses membres sont également indépendants des États nationaux.

L'une des principales tâches qui incombent au président est la répartition des portefeuilles entre les commissaires. À cet égard, je me laisserai guider par un seul principe, à savoir une répartition équitable des rôles. Personne ne décidera à ma place. La fonction que j'ai acceptée implique certaines responsabilités, et je suis bien déterminé à les assumer.

*LW:* Sur quels critères vous baserez-vous exactement pour attribuer les portefeuilles? La taille des différents États membres entre-t-elle en ligne de compte?

*J. Santer:* Elle entre en ligne de compte dans la mesure où les grands États membres envoient deux commissaires à Bruxelles. En revanche, elle ne joue aucun rôle dans la répartition des portefeuilles, à proprement parler. Tous les États membres sont traités sur un pied d'égalité, c'est d'ailleurs la seule méthode en accord avec l'esprit européen. Même les commissaires issus des plus petits États membres pourront très bien se voir confier un portefeuille très important et accomplir un excellent travail. En tant que Luxembourgeois, je me permets de citer en exemple René Steichen, le commissaire luxembourgeois chargé de l'agriculture, dont les compétences étaient reconnues et appréciées de tous, et dont beaucoup regrettent le départ prématuré de la Commission.